

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

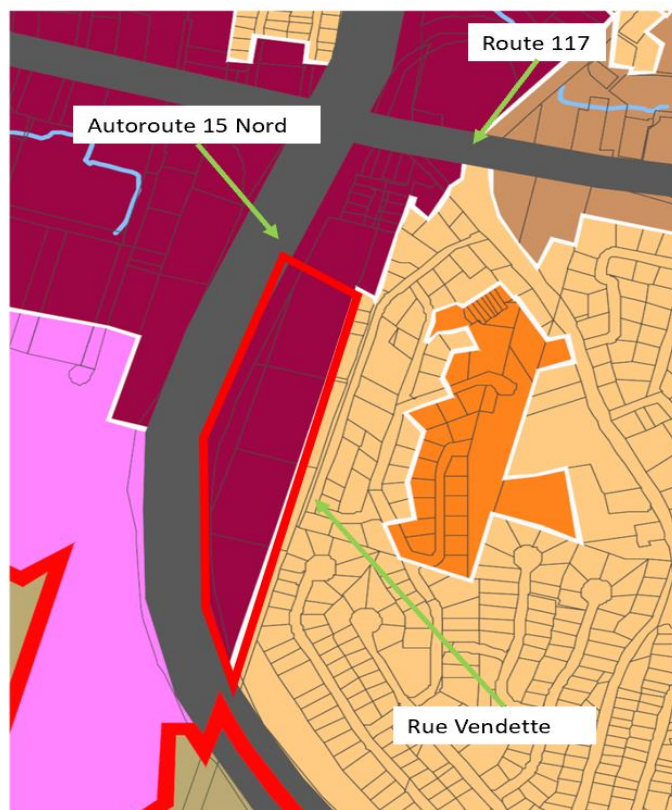
CONSULTATION ÉCRITE ET ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-U50-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-U50 CONCERNANT LES LIMITES DE L'AFFECTATION « COMMERCIALE »

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 20 octobre 2020, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - Règlement numéro 2020-U50-7 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 concernant les limites de l'affectation « commerciale ».
2. Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 afin de créer une nouvelle zone d'affectation « résidentielle de moyenne à forte densité », tel que démontré aux plans ci-joints :

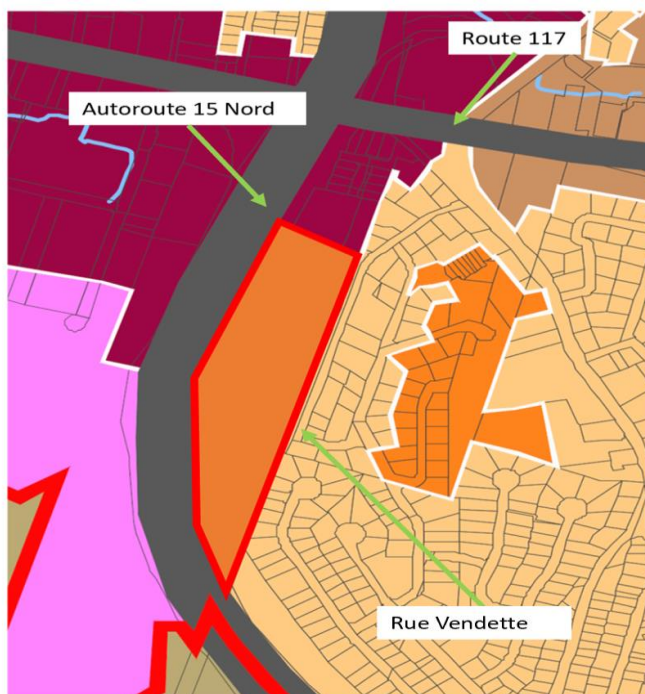
Zone existante visée



Zone d'affectation résidentielle et commerciale de grande surface à modifier



Zone d'affectation modifiée



Zone d'affectation modifiée : résidentielle de moyenne à forte densité



3. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19 et à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 20 octobre 2020, ce projet de règlement fera conjointement l'objet d'une consultation écrite et d'une assemblée publique de consultation.

Modalité pour la consultation écrite

4. La consultation écrite se fera du 4 au 11 novembre 2020.
5. Les questions et commentaires concernant ce projet de règlement doivent être reçus par écrit, **au plus tard à la levée de l'assemblée tenue le 11 novembre 2020**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

****Attention aux délais postaux applicables****

- Par courriel à l'adresse suivante greffe@vsadm.ca

Modalités pour l'assemblée publique

6. L'assemblée publique de consultation sera tenue le **11 novembre 2020, à 18 h 00**, dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
7. Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 20 octobre 2020) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 novembre 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière